

DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES
COMMUNE DE PEZILLA-LA-RIVIERE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération N° 2023/025

Membres en exercice : 27

Membres présents : 17

Membres absents : 10

Dont membres représentés : 7

L'an deux mille vingt-trois, le six mars à 18 h, les membres du conseil municipal de la commune de Pézilla-La-Rivière se sont réunis, en mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Paul BILLES, Maire.

Sont présents : Jean-Paul BILLES, Nathalie PIQUE, Guy PALOFFIS, Jeanine VIDAL, Blaise FONS, Karine CAROLA, Laurent FOURMOND, Corinne ROLLAND-MCKENZIE, Françoise CAMPREDON, Pascale PUY, Yannick COSTA, Laurence BARBERA, Joël PACULL, Marc BILLES, Pascal-Henri BASSET, Jean-Pascal GARDELLE, Xavier ROCA.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Jean TELASCO (pouvoir à Guy PALOFFIS), Liliane HOSTALLIER-SARDA (pouvoir à Pascale PUY), Catherine MIFFRE (pouvoir à Blaise FONS), Carine DEVOYON (pouvoir à Karine CAROLA), Yves ESCAPE (pouvoir à Jean-Paul BILLES), Nicolas OLIVE (pouvoir à Nathalie PIQUE), Bertille MARTY (pouvoir à Xavier ROCA).

Absents excusés : Chrystelle LEBOEUF, Evelyne SARRAZIN, Christian FALZON.

Secrétaire de séance : Laurence BARBERA

Date de la convocation : 28/02/2023

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT
EXERCICE 2022 - COMMUNE – BUDGET PRINCIPAL

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2022, il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur l'affectation du résultat de fonctionnement ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022,

Constatant que le compte administratif 2022 présente :

Section de Fonctionnement

Dépenses ex :	3 000 613.45 €
Recettes ex :	<u>3 623 649.96 €</u>
Excédent de l'exercice :	623 036.51 €
Excédent antérieur reporté :	<u>25 000.00 €</u>
Excédent de clôture :	648 036.51 €

Section d'Investissement :

Dépenses ex :	1 589 177.02 €
Recettes ex :	<u>1 872 143.87 €</u>
Excédent de l'exercice :	282 966.85 €
Déficit antérieur reporté :	- <u>454 074.74 €</u>
Déficit de clôture :	- 171 107.89 €

Restes à réaliser – Section d'investissement :

<u>Dépenses :</u>	979 724.00 €
<u>Recettes :</u>	812 547.00 €
<u>Solde des restes à réaliser Dépenses/Recettes :</u>	- 167 177.00 €

Soit besoin de financement en investissement : 338 284.89 €

AFFECTE le résultat de fonctionnement comme suit :

▶ <u>Affectation en section d'investissement au compte 1068 :</u>	623 036.51 €
▶ <u>Excédent de fonctionnement reporté compte 002 :</u>	25 000.00 €

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme au registre des délibérations,*

LE MAIRE,

Jean-Paul BILLES.

Transmis en Préfecture le :

Affiché le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier – Espace Pitot – 6 Rue Pitot – 34 063 Montpellier cedex 02, dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat et de sa publication. Elle peut également faire l'objet, dans le même délai, d'un recours gracieux ou hiérarchique.